

Évaluation périodique des interventions de
l'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU PONTIAC
dans la mise en marché

8 novembre 2006
Dossier 037-20-02

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LES PARTICIPANTS	3
3.	LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC PRÉSENTE LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE	4
	Le sciage	4
	Les pâtes et papiers	4
	Les panneaux	4
	Possibilités forestières et récoltes au Québec	5
	Évolution de la mise en marché des bois de la forêt privée	5
	L'infrastructure industrielle régionale	5
	Forces et menaces pour l'industrie forestière du territoire couvert par le plan conjoint	6
4.	L'ÉVALUATION ET LA PERTINENCE DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ	6
	La réglementation	6
	Portrait du secteur	7
	Région	7
	Production et utilisations	7
	Prélèvements admissibles	8
	Évolution des marchés	8
	Interventions du plan conjoint	8
	Exercice 2000-2005	9
5.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT	9
6.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	11
7.	LES RECOMMANDATIONS	12

1. LE MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et tenant compte de la politique qu'elle a établie, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions des plans conjoints dans la mise en marché.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque Office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette disposition législative que la Régie a tenu à Shawville, le 17 février 2006, une séance publique portant sur l'évaluation des interventions de l'Office des producteurs de bois du Pontiac (l'Office) en tant qu'administrateur du *Plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac*. Préalablement à cette séance, la Régie a transmis une invitation aux administrateurs du plan et aux intervenants concernés à laquelle étaient joints un ordre du jour détaillé et une série de questions susceptibles de faciliter la préparation des intervenants. La Régie a également fait publier un avis dans le « *Shawville Equity* » de la semaine du 6 février 2006.

Les objectifs poursuivis lors de cette séance publique sont :

- de recevoir le rapport des administrateurs de l'Office des producteurs de bois du Pontiac, chargé de l'administration du plan;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du bois;
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'identifier les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

La Fédération des producteurs de bois du Québec a préparé et présenté un portrait de la situation générale et des perspectives d'avenir de l'industrie québécoise du bois et de ses marchés.

Le présent document fait état des présentations et des opinions exprimées lors de la séance publique, résume les interventions réalisées par l'Office depuis l'évaluation précédente et précise les cibles stratégiques et priorités retenues pour les prochaines années. La dernière section du document présente l'analyse et les commentaires de la Régie de même que les recommandations formulées à l'Office pour favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

2. LES PARTICIPANTS

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Mme Lise Bergeron, présidente de la séance
M. Denys Duchaine, régisseur
M. Claude Lambert, régisseur
M. Louis Dufour, agent de recherche

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Office des producteurs de bois du Pontiac

M. Douglas Gauthier, président
M. Gordon Angus, administrateur
M. Michael Gagnon, administrateur
M. Steve Fierobin, administrateur
M. Nicolas Brodeur, directeur général

Fédération des producteurs de bois du Québec

M. Daniel Roy, directeur général adjoint

Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

M. Jean-Guy Rioux, président

Mme Leah Miller, du journal *Shawville Equity* a assisté à la séance.

Quelques participants sont de langue anglaise et afin de leur permettre de bien profiter des discussions en cours de séance, la présidente indique que les interventions et les informations transmises par la Fédération et l'Office pourront être traduites en anglais.

3. LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC PRÉSENTE LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

La présidente de la séance mentionne que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) n'est plus en mesure de produire une monographie du secteur forestier. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (le Conseil) s'est par contre offert à produire ce genre de document dans l'avenir. La Fédération des producteurs de bois du Québec (la Fédération) fait une présentation décrivant le contexte dans lequel l'industrie forestière du Québec devra évoluer au cours des prochaines années et les perspectives d'avenir.

La Fédération prévoit un ralentissement de l'économie nord-américaine en 2006 et 2007, une compétition accrue des produits forestiers provenant d'Europe et d'Amérique du Sud, des marchés de produits forestiers déplacés vers l'Asie et un dollar canadien fort. Ces facteurs se conjugueront pour fragiliser l'industrie forestière québécoise et entraîner une rationalisation des entreprises au Québec de même qu'au Canada.

Le sciage

Ce secteur verra ses activités ralentir en raison d'une diminution des mises en chantier et d'une hausse des taux d'intérêt. Le maintien des droits compensateurs et antidumping et la réduction de 20 % des allocations en résineux en provenance des forêts publiques feront en sorte qu'on observera une consolidation et une concentration des entreprises plus ou moins importante selon les régions.

Les pâtes et papiers

En ce qui concerne ce secteur, il y a actuellement une surcapacité de production en Amérique du Nord qui induit une offre supérieure à la demande que ce soit pour le papier journal, les papiers de spécialisation ou les cartons d'emballage. Les usines québécoises sont vétustes et ont une faible rentabilité en raison de la force du dollar canadien, du coût élevé de l'énergie et de la hausse du prix des copeaux.

Les panneaux

L'industrie des panneaux affiche elle aussi une surcapacité de production. Cette surcapacité se poursuivra jusqu'en 2008 en raison, comme dans le sciage, d'une diminution des mises en chantier et aussi à cause de nouvelles usines en

Amérique du Nord. Ce contexte poussera les prix des panneaux à diminuer en 2006 et 2007. Pour sa part, le panneau OSB (*Oriented Strand Board*) est de plus en plus utilisé mais cette croissance de la demande se fait aux dépens des parts de marché du contreplaqué.

De ces constats, la Fédération conclut que :

- l'industrie forestière traverse une phase de déclin général qui se soldera inmanquablement par des fermetures, consolidations et modernisations des entreprises;
- les fournisseurs de fibre doivent demeurer alertes. La demande pour la fibre de la forêt privée va se maintenir mais les règles du jeu pour la commercialiser ne seront plus les mêmes dans les années à venir;
- la diversification des marchés est souhaitable dans le contexte où le nombre d'acheteurs diminue;
- la durée des ententes entre les partenaires deviendra un élément stratégique plus important.

Possibilités forestières et récoltes au Québec

En avril 2005, 31 millions de mètres cubes de bois étaient disponibles pour les usines forestières du Québec. M. Roy mentionne que les usines forestières du Québec n'utilisent pas toute la possibilité forestière disponible. Beaucoup de fibre provenant de la forêt publique et de la forêt privée n'est pas utilisée.

Proportion des volumes de bois récoltables effectivement récoltés		
	POURCENTAGE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE RÉCOLTÉE	
	RÉSINEUX	FEUILLUS
Forêts publiques - Caaf	88,6 %	70,8 %
Forêts privées	68,9 %	68,7 %

Évolution de la mise en marché des bois de la forêt privée

Les volumes de bois mis en marché provenant de la forêt privée, toutes essences et toutes utilisations confondues, ont connu une hausse intéressante passant de près de 5,2 millions de mètres cubes en 1996 à près de 6,1 millions de mètres cubes en 1999. Depuis 2000, les volumes de vente varient de 5,9 millions à 6,2 millions de mètres cubes.

Les pâtes et papiers

En ce qui concerne les pâtes et papiers, les volumes de bois qui y sont dirigés, qu'il s'agisse de résineux ou de feuillus, sont à la baisse depuis 1998 sauf le tremble qui semble connaître un regain depuis l'année 2001.

Le sciage et les panneaux

Les volumes destinés au sciage et aux panneaux ont subi une hausse jusqu'au début des années 2000 où les volumes se sont stabilisés.

L'infrastructure industrielle régionale

La Fédération dresse un bref portrait de l'infrastructure industrielle desservant les producteurs du plan conjoint. Dans le secteur du sciage, il y a plusieurs usines dans la région. Domtar a par contre annoncé la fermeture de l'usine de Grand-Remous pour février 2006. La fermeture de l'usine a été reportée au deuxième trimestre de 2006. En ce qui concerne les pâtes et papiers, les résineux y ont peu de place et les entreprises transformant les feuillus ont un avenir incertain. Par exemple, l'usine de Smurfit-Stone,

de Portage-du-Fort, n'est plus dans les plans stratégiques de l'entreprise malgré le fait que sa situation actuelle soit qualifiée de bonne. Papiers Fraser, de Thurso, a aussi un avenir incertain malgré une bonne situation. La survie de cette usine dépend de trois facteurs soit des achats de fibre à faible prix, un taux de change sous les 0,85 \$ et le maintien des prix de vente des produits finis. La Fédération ajoute que cette mention « avenir incertain » est applicable pour à peu près toutes les usines en fonction au Québec.

La Fédération conclut sur l'infrastructure industrielle de la région en soulignant que :

- les producteurs ont accès à des marchés de proximité pour l'ensemble des essences;
- le sciage des résineux et les débouchés pour les panneaux sont fragiles étant donné la dépendance envers une seule usine;
- l'avenir des usines à pâte dans les feuillus est incertain;
- l'approvisionnement en provenance de la forêt privée est minime comparativement à la capacité de transformation des usines;
- les producteurs ont un faible rapport de force.

Forces et menaces pour l'industrie forestière du territoire couvert par le plan conjoint

La Fédération dresse les forces et menaces de l'industrie forestière de la région :

FORCES	➤ réglementation adéquate et bien suivie ➤ marchés disponibles à proximité pour toutes les essences ➤ offre de bois inférieure à la demande
MENACES	➤ changements industriels ➤ évolution du rapport de force et du pouvoir de négociation ➤ vieillissement de la main-d'œuvre ➤ évolution du profil des propriétaires ➤ évolution des attentes publiques en matière d'environnement.

Commentaires et questions

Le président de l'Office mentionne que le portrait de l'industrie forestière du Québec tracé par la Fédération n'est pas très optimiste mais réel. Dans un tel contexte, il croit fortement que le système de mise en marché mis en place dans la province est très important pour le déroulement des négociations futures et la défense des droits des producteurs.

4. L'ÉVALUATION ET LA PERTINENCE DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DANS LA MISE EN MARCHÉ

Au nom de l'Office, M. Brodeur présente aux représentants de la Régie un rapport qui se veut un portrait du l'industrie forestière de la région ainsi qu'un résumé des interventions de l'Office au cours des cinq dernières années. M. Brodeur mentionne qu'il s'agit là d'un exercice essentiel démontrant ainsi la transparence de l'organisation.

4.1 La réglementation

L'Office, dans son rapport, liste les règlements qu'il applique :

- *Règlement sur le fichier des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac;*
- *Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois du Pontiac;*
- *Règlement des producteurs de bois du Pontiac sur le paiement et la perception des contributions;*
- *Règlement des producteurs de bois du Pontiac sur la centralisation de la vente du bois;*
- *Règlement sur l'attribution des parts de marché des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac;*
- *Règlement sur la mise en commun des frais de transport de producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac.*

L'Office mentionne que, mise à part une modification au règlement des contributions en 2001, il n'y a pas eu de modification réglementaire importante depuis la dernière évaluation périodique.

4.2 Portrait du secteur

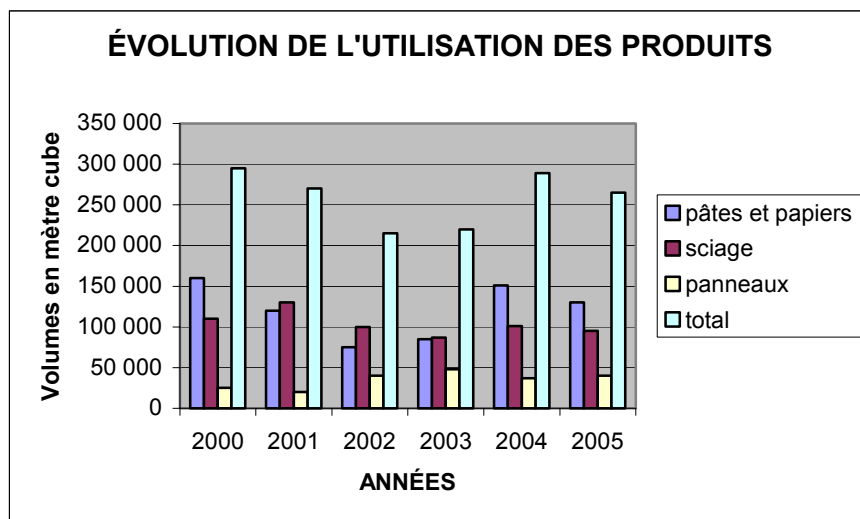
Région

Le territoire couvert par le Plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac s'étend d'est en ouest, de la municipalité de Pontiac jusqu'à celle de Rapide-des-Joachims et, du nord au sud, de la municipalité de Lac Cayamant jusqu'à la rivière des Outaouais. Il y a 3 600 propriétaires forestiers dont 234 procèdent annuellement à la mise en marché du bois. La superficie totale des propriétés privées est de 240 000 ha dont 50 000 ha sont voués à l'agriculture et 160 000 ha en terrains forestiers productifs.

La région est considérée comme une « région ressource » et se distingue par sa diversité biologique. Son positionnement à proximité des agglomérations de Gatineau et d'Ottawa lui confère une place de choix pour écouler ses produits. Cette situation soumet toutefois les produits de la région à la concurrence des produits ontariens ce qui entraîne, par le fait même, une baisse des prix sous les prix moyens du Québec.

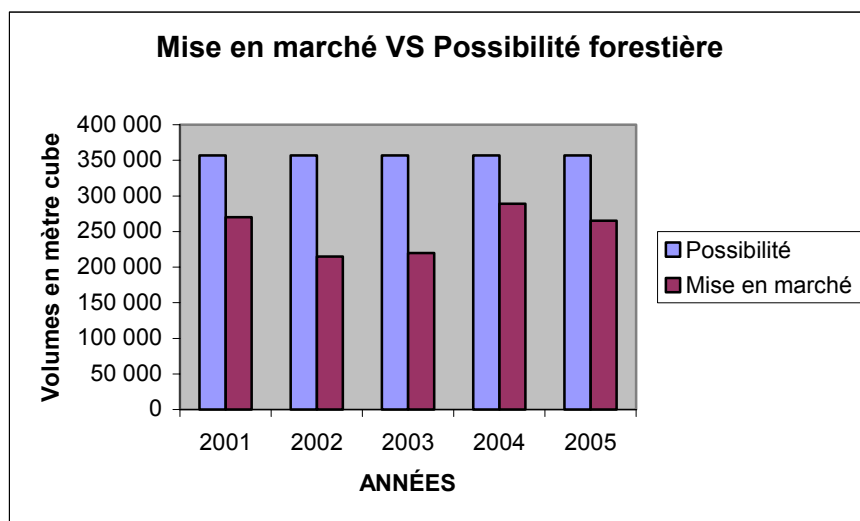
Production et utilisations

La production annuelle moyenne, toutes essences et toutes utilisations confondues, s'établit à environ 250 000 m³. Par rapport à l'année 2000, la production 2005 est en baisse d'environ 17 %. Cette diminution, due en partie à la fermeture de quelques usines dans le bois de sciage, est toutefois moins grande que celle de 30 % observée au niveau provincial. Historiquement, une plus grande partie de la production de la région a été dirigée vers le secteur des pâtes et papiers. Depuis 2001, par contre, le secteur des panneaux requiert plus de bois.



Prélèvements admissibles

L'Office mentionne avoir collaboré avec les autres syndicats de la région et l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises* pour le calcul des prélèvements admissibles établis dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Pour le territoire couvert par le plan conjoint, le volume récoltable a été évalué à 356 780 m³ tandis que les prélèvements observés ont été de l'ordre de 255 000 m³ annuellement au cours des cinq dernières années pour un prélèvement moyen de 71 %. C'est en 2004 que les prélèvements ont été les plus élevés avec 81 % de la possibilité forestière. L'Office ajoute que, même en considérant les volumes de bois destinés au bois de chauffage et à l'autoconsommation des producteurs, les limites des possibilités forestières du plan conjoint n'ont pas été franchies.



Évolution des marchés

En ce qui concerne le secteur des pâtes et papiers, en raison de sa plus grande proximité, près de 60 % des approvisionnements de ce secteur sont dirigés vers l'usine de la Smurfit-Stone, de Portage-du-Fort. L'Office se dit très préoccupé par l'avenir de cette entreprise. Pour les produits de sciage et déroulage, une diminution a été constatée depuis l'année 2000. Les raisons pouvant justifier cette situation sont la faiblesse des prix offerts aux producteurs, la hausse des coûts de l'énergie, la forte demande pour le bois de chauffage, le manque de subventions à l'aménagement et la diminution du nombre de scieries dans la région.

Interventions du plan conjoint

Si l'Office n'a pas fait de modification majeure au niveau de la réglementation depuis la dernière évaluation, il s'est par contre impliqué fortement dans la négociation des contrats de mise en marché avec les principales entreprises de pâtes et papiers et de panneaux. Dans ces deux secteurs, étant donné la difficulté de conclure des ententes avec les acheteurs, l'article 119 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* a été invoqué et a permis une association avec les autres syndicats et offices de la région pour la défense des intérêts des producteurs et l'obtention, par le biais du tribunal, d'une augmentation de prix. Depuis 1997, l'Office a obtenu des augmentations annuelles variant de 2 à 2,8 % pour ses produits.

L'Office représente les producteurs du Pontiac auprès de la Fédération des producteurs de bois du Québec et siège au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Une entente a été conclue avec l'Agence en 2003 pour faire des vérifications opérationnelles relativement à l'exécution de travaux d'aménagement forestier. Il siège aussi aux différents comités des MRC de la région. Par exemple, l'Office s'y est impliqué afin de s'assurer que la réglementation municipale qui se met en place pour protéger la forêt respecte aussi les droits des producteurs.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de producteurs actifs a varié de 210 à 240. L'Office souhaite que ses actions de sensibilisation aux bienfaits de l'aménagement forestier contribuent à faire hausser le nombre de producteurs actifs.

Concernant la formation et l'information aux membres, l'Office publie deux fois l'an le journal *Forêt Pontiac Fores»* et l'équipe administrative de l'Office est disponible pour répondre quotidiennement aux demandes des producteurs. Des rencontres de secteurs et des assemblées générales sont aussi tenues pour informer les producteurs et pour remplir les obligations réglementaires et administratives du plan.

Exercice 2000-2005

Le représentant de l'Office conclut sur les interventions de l'organisation en indiquant que les administrateurs de l'Office sont convaincus d'avoir atteint les objectifs fixés soit des conditions de mise en marché avantageuses, une information directement transmise aux producteurs et une mise en marché plus ordonnée sans surproduction de la part des producteurs. Les coûts d'opération de l'Office ont été réduits et, au niveau régional, une bonne concertation entre les différents syndicats et offices a permis un partage de connaissances utile et une cohésion efficace face aux demandes des différents intervenants commerciaux et gouvernementaux.

5. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DU SYNDICAT

1. Intensifier la conscientisation des producteurs sur l'impact de leur production et sur la nécessité d'adopter de saines pratiques forestières

Cette conscientisation se fera dans le contexte où les municipalités adopteront des réglementations qui visent à assurer la pérennité de la ressource forestière et la protection de l'ensemble de l'écosystème forestier. Ces réglementations peuvent avoir des impacts importants sur les activités des producteurs forestiers. Pour atteindre l'objectif, l'Office veut mettre en place des programmes de formation et d'accréditation :

- pour faciliter le choix d'entrepreneurs par les propriétaires forestiers, mise en place d'un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers en matière de saines pratiques forestières;
- recrutement d'un technicien terrain pour encadrer la mise en marché en forêt privée, la production de plan d'aménagement et de prescriptions sylvicoles;
- diffusion d'information relative aux saines pratiques forestières (papier, site web, technicien terrain).

2. Programme de sensibilisation à l'aménagement forestier

Avec seulement 240 producteurs actifs sur les 3 600 propriétaires forestiers, l'Office prévoit communiquer avec les propriétaires non actifs pour les inciter à intervenir dans leur boisé de façon à augmenter l'activité forestière et ses bienfaits sur l'économie de la région ainsi que sur son écosystème.

3. Programme de mise en valeur des forêts privées

L'Office mentionne que l'intensification de l'aménagement forestier ne sera effective qu'avec une hausse des aides obtenues par le biais du Programme de mise en valeur administré par l'Agence. Selon l'Office, les producteurs non actifs ont un trop fort accès aux montants d'aide du Programme de mise en valeur de l'Agence au détriment des producteurs actifs. De plus, trop peu de conseillers accrédités peuvent offrir un service aux producteurs. L'Office propose que le Syndicat des producteurs forestiers du Pontiac entreprenne une démarche d'accréditation comme conseiller forestier auprès de l'Agence pour ainsi augmenter l'offre et la compétition au niveau régional.

4. Modification du modèle de production

L'Office, comme la Fédération, constate la trop grande dépendance des producteurs du Pontiac envers les usines de transformation de la région. Les rationalisations d'entreprises peuvent affecter profondément la structure industrielle de la région. La situation incertaine de l'industrie des pâtes et papiers oblige l'Office à examiner le développement de relations avec des entreprises de deuxième et troisième transformation.

5. Programme de soutien aux producteurs forestiers

L'Office mentionne que les exploitants forestiers ainsi que les usines de transformation voient leurs coûts d'opération augmenter sans cesse. Cette situation menace la survie de l'industrie. L'Office veut utiliser son pouvoir de représentation auprès des divers organismes et gouvernements pour mettre en place des programmes de soutien aux producteurs tant sur le plan fiscal qu'opérationnel.

6. Système de normalisation et certification environnementale

Afin de répondre aux exigences environnementales des usines de transformation qui répondent elles-mêmes aux exigences de leurs propres clients, l'Office entend prendre part à la mise en place de systèmes de normalisation et de certification environnementale à l'intention de ses membres. Par cette action, l'Office vise à maintenir de bonnes relations avec les acheteurs et à obtenir d'eux de meilleures conditions commerciales.

Commentaires et questions

M. Gauthier, président de l'Office, rappelle que malgré le fait que le travail de l'Office soit devenu plus ardu en raison des exigences imposées aux producteurs, il faut continuer à expliquer le nouvel environnement aux producteurs.

La Fédération se dit consciente des exigences faites aux producteurs dans un contexte où les hausses de revenus ne compensent pas les hausses de coûts. La Fédération indique qu'en ce sens elle travaille à leur procurer de nouveaux argents pour les aider.

À une question de la Régie sur l'opportunité d'utiliser le bois comme source d'énergie, la Fédération mentionne qu'il y a un projet d'éthanol et de cogénération et que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a déjà modifié ses règlements pour couvrir ce nouveau marché. M. Roy ajoute que ces types de projet ne se sont pas beaucoup développés ici étant donné les faibles coûts de l'électricité au Québec.

La Régie rappelle l'offre faite par les industriels forestiers d'augmenter leur contribution à l'aménagement forestier de 1,20 \$ à 1,50 \$/m³. Relativement à cette offre, l'Office mentionne que l'argent doit être remis dans une structure qui permettra à tous d'avoir accès aux montants d'argent contrairement à la situation actuelle où, selon l'Office, moins de 10 % des producteurs actifs profitent de cette aide.

Relativement au constat fait par le Conseil lors d'une récente évaluation périodique, à l'effet que l'industrie forestière québécoise n'est pas compétitive face à l'industrie des autres pays et provinces, les représentants de l'Office mentionnent être en accord avec cette analyse.

L'Office ajoute que l'industrie au complet doit redevenir compétitive en offrant, entre autres, les produits demandés afin de conserver les parts de marché. La qualité du produit doit être améliorée ainsi que celle du travail effectué par les travailleurs de l'industrie. À ce sujet, M. Jean-Guy Rioux, du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, indique qu'il faut repenser la foresterie.

Deux types de production peuvent être envisagés concurremment : la production axée sur la quantité, avec de gros équipements, de hauts niveaux d'efficacité et des coûts de production bas et la production axée sur la qualité, effectuée avec de petits équipements, pour des marchés de niche mais avec des coûts de production plus élevés.

Le président de l'Office mentionne aussi qu'une des grandes forces de son organisation réside dans son personnel de grande qualité qui offre un excellent service aux producteurs.

6. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

À la suite des représentations faites par les intervenants au cours de la séance et des commentaires entendus lors de récentes évaluations périodiques, la Régie constate que les conditions de mise en marché de la matière ligneuse sont maintenant moins faciles et moins avantageuses que par les années passées. L'offre de fibre dans les différents secteurs d'activité est plus grande que la demande et une vive compétition s'est installée entre le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les pays d'Amérique du Sud. Dans les prochaines années, il faudra s'attendre à ce que les négociations entre les vendeurs et les acheteurs soient plus difficiles compte tenu de cet environnement économique.

Par ailleurs, malgré ces perspectives difficiles, il a été indiqué que la demande pour le bois de la forêt privée peut se maintenir si les offices et syndicats adaptent leur mise en marché aux nouvelles conditions du marché. En ce qui concerne le Plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac, les producteurs jouissent d'un bon marché de proximité mais doivent, pour ne plus dépendre d'une seule usine, travailler à diversifier les marchés et être attentifs aux projets de deuxième et troisième transformation. La Régie comprend que l'Office est conscient de cette situation et l'encourage à prendre les moyens nécessaires pour trouver des solutions.

La Régie reconnaît dans le rapport d'activité de l'Office des réponses aux recommandations de la dernière évaluation. L'Office a poursuivi son implication au niveau de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Il a repris la publication de son journal spécialisé afin d'établir une bonne communication avec les producteurs, il collabore avec les organismes régionaux, les autres offices et les syndicats impliqués dans l'exploitation forestière pour obtenir de meilleures conditions de mise en marché.

Enfin, les indicateurs économiques, les tableaux et les informations techniques et économiques transmis par l'Office permettent d'apprécier en partie la performance de ses interventions.

Ainsi l'Office mentionne avoir obtenu depuis 1997 une augmentation annuelle du prix de ses produits variant 2 % à 2,8 %. De plus, il mentionne que la diminution de la production du bois a été moindre pour le plan conjoint du Pontiac que celle observée pour l'ensemble de la province. L'Office a aussi géré la coupe de bois de façon à ce que les volumes récoltés ne dépassent pas les possibilités forestières établies.

Par ailleurs, l'Office a mentionné à la Régie que peu de modifications ont été apportées à ses règlements. La Régie considère qu'il y aurait lieu d'effectuer une révision de ces textes réglementaires afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents et bien formulés compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel œuvre l'Office.

La Régie constate que l'Office est très conscient de l'impact que peut avoir la préoccupation environnementale de la population sur l'industrie forestière de la région. La Régie reconnaît l'intérêt de l'Office dans certaines de ses cibles et l'encourage à s'impliquer dans ou auprès des différents organismes afin de bien défendre les intérêts des producteurs.

Dans ses projets, la Régie comprend que l'Office souhaite stimuler l'activité forestière de la région en augmentant le nombre de producteurs actifs ainsi que la productivité et la rentabilité de leur entreprise. La Régie encourage l'Office à y mettre beaucoup d'efforts car toute action améliorant la productivité et la rentabilité d'une entreprise augmente par le fait même sa capacité concurrentielle sur les marchés. C'est là un bon moyen pour conserver ses marchés et assurer la pérennité de l'industrie.

7. LES RECOMMANDATIONS

Préciser et quantifier, lorsque possible, les cibles ou objectifs du programme d'action.

À titre d'exemple :

- a) combien d'entrepreneurs voulez-vous accréditer et dans quel délai;
- b) combien de propriétaires forestiers non actifs voulez-vous rendre actifs par année;
- c) quels moyens fiscaux et opérationnels souhaitez-vous voir mettre en place et quelles démarches de représentation allez-vous faire.

Mettre en action votre plan en tenant compte des pourcentages fixés.

Lise Bergeron

Denys Duchaine

Claude Lambert